

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 529 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 267 est entré en vigueur le 26 novembre 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 529 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 heures 30 à 12h et de 12h30 à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures.

Donné à Kinnear's Mills, ce 2 décembre 2024



Alexandra Gosselin

Directrice générale, greffière-trésorière